

COMMUNE DE SAINT-QUENTIN-LAMOTTE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2020 – COMPTE RENDU SOMMAIRE

Membres en exercice (présence : ✓) :

Monsieur BOULENGER Raynald ✓
Madame ADJERAD Catherine
Monsieur SOUMILLON Alain ✓
Madame DELGOVE Nathalie
Monsieur OLANIER Jean Pierre ✓
Madame DESENCLOS Chantale ✓
Madame LEVASSEUR Edith ✓
Madame VANCRAEYENEST Sophie
Madame DEMAZEUX Nathalie
Monsieur BISSON Arnaud ✓
Madame PLANCHON Ariane ✓
Monsieur LABOULAIS Jean Jacques ✓
Monsieur DIZAMBOURG Jacques
Monsieur QUESNEL Sébastien
Madame LAURENT Céline

Formant la majorité des membres en exercice soit 8 /15

Etaient absents excusés avec procuration :

Madame DEMAZEUX Nathalie qui donne procuration à Monsieur SOUMILLON Alain
Madame ADJERAD Catherine qui donne procuration à Monsieur BOULENGER Raynald.
Monsieur QUESNEL Sébastien qui donne procuration à Monsieur BISSON Arnaud
soit 3 /15

Président de séance : Monsieur BOULENGER Raynald, Maire

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal : Jean-Pierre OLANIER, a été désignée à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'il/elle a acceptées.

Secrétaire auxiliaire : Alexandre DESICY

Le quorum étant atteint la séance est ouverte

ORDRE DU JOUR :

N° ordre	N° Délibération	Objet
1	-	Approbation du compte rendu de la réunion du 10 Décembre 2019
2	N° 2020 - 01	Communauté de Communes des Villes Sœurs : Convention avec les Villes Sœurs pour la réparation de documents de bibliothèques
3	N° 2020 - 02	PERSONNEL COMMUNAL : Modification du tableau des effectifs - Avancement de grade
4	N° 2020 - 03	LOGEMENT COMMUNAL : Facture concernant le logement 40 bis André Delignière
5	N° 2020 - 04	DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : Amicale des Sapeurs-Pompiers – Acquisition d'un véhicule
6	N° 2020 - 05	Demande de participation aux frais de déplacement pour stage d'une étudiante
7		Mise à disposition d'un local communal au profit du Musée des Orgues (INFORMATION)
8	-	Questions et informations diverses <ul style="list-style-type: none">- Logement n°219 rue de Friaucourt- Présentation fiscale et budgétaire de la commune- Rapport d'activité de la FDE 2018- Organisation des élections municipales

Avant de passer à l'ordre du jour M. le Maire propose l'ajout des points suivants, avec avis favorable de l'ensemble du Conseil Municipal :

- **Délibération N°2020-06 : demande de subvention « LES ROSES PIK'HARD »**
- **En question diverse : Location de la salle polyvalente.**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 DECEMBRE 2019

Monsieur le maire propose aux membres du conseil d'approuver le compte rendu de la réunion de conseil du 10 décembre 2019. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

N° 2020-01 - Communauté de Communes des Villes Sœurs : Convention avec les Villes Sœurs pour la réparation de documents de bibliothèques :

La C.C.V.S. dispose de matériels de réparation des documents imprimés et d'une machine automatisée qui permet un nettoyage et une réparation des CD et DVD rayés.

Elle propose aux bibliothèques de ses communes membres de pouvoir bénéficier de ce service. Celui-ci est gratuit et assuré par l'intercommunalité, sachant que les supports pris en charge sont uniquement les documents imprimés, CD et DVD issus du fond propre de la bibliothèque. Les documents des particuliers et de la Bibliothèque Départementale en sont exclus.

En cas d'impossibilité de réparer un document, la commune ne peut exiger de dédommagement financier, à l'exception des cas suivants : perte d'un document par la C.C.V.S. ou dysfonctionnement de la machine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention afférente et prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

N° 2020-02 - PERSONNEL COMMUNAL : Modification du tableau des effectifs - Avancement de grade :

Pour les agents de la fonction publique, l'avancement de grade est une possibilité d'évolution de carrière au sein d'un même cadre d'emplois. L'avancement y a lieu de façon continue, c'est-à-dire d'un grade du cadre au grade immédiatement supérieur de ce même cadre d'emplois, selon l'une des deux modalités suivantes :

- Soit au choix, par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents,
- Soit après une sélection par voie d'examen professionnel.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Cette modification du tableau entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Considérant le tableau des effectifs tel qu'il existe,
Considérant l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Somme, en date du 27 janvier 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de supprimer l'emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe et de créer un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe, et de dire que ce changement sera effectif au 1^{er} juillet 2020.

N° 2020-03 - LOGEMENT COMMUNAL : Facture concernant le logement 40 bis André Delignière

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à des fuites d'un radiateur dans le logement du 40 bis rue André Delignière, des travaux ont été réalisés par l'entreprise LA SOLUTION HABITAT. Les travaux concernent une réparation et une vidange.

La facture a été payée par la locataire, Mme Edith POCHOLLE, pour un montant de 85.80€ TTC. Celle-ci demande le remboursement.

Considérant que seuls les travaux d'entretien sont du ressort du locataire,
Considérant, sur les explications de M.SOUMILLON, que les réparations entreprises dans le présent cas concernent une réparation du raccord due à la vétusté du radiateur et non à un manque d'entretien,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au remboursement de 85,80€ à la locataire concernée.

N° 2020-04 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : Amicale des Sapeurs-Pompiers – Acquisition d'un véhicule

Par courrier du 21 février, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers sollicite une subvention exceptionnelle afin de financer l'aménagement du dernier VTU, acheté 11.000€. L'association prévoit sa mise en peinture pour 3.600 € et l'achat d'un porte-échelle pour 2.400€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- ***d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3.600 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers ;***
- ***De financer l'achat du porte-échelle pour le compte de l'Amicale.***

N° 2020-05 - Demande de participation aux frais de déplacement pour stage d'une étudiante

Par courrier du 14 février, la commune est sollicitée par la MFR d'Oisemont, pour participer au frais de déplacement d'une jeune fille de la commune, Laure GAUDET, qui doit effectuer un stage en dehors de la Région.

Il s'agit d'un BAC PRO SERVICE AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 50€, qui sera versée à la M.F.R. d'Oisemont.

N° 2020-06 – Demande de subvention « LES ROSES PIK'HARD »

Monsieur le Maire expose le projet de deux habitantes, qui s'engagent dans un rallye solidaire ayant pour objectif la distribution de fournitures scolaires dans des écoles du Maroc. C'est un budget de 20.000€, dont 7.750€ de frais d'inscription. Le binôme est en phase de recherches de financement. Un affichage est prévu pour les sponsors.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 300€, et de procéder à la location d'une salle à titre gratuit.

INFORMATION - Mise à disposition d'un local communal au profit du Musée des Orgues « MECAPOP MUSEUM »

Par délibération du 14 juin 2018, une convention de mise à disposition a été mise en place avec JEF BENECH en tant que collaborateur bénévole, afin qu'il puisse entreposer ses orgues dans le bâtiment de La Poste.

Lors de sa mise en place, il avait été convenu que cette mise à disposition serait effectuée dans un but pédagogique et culturel, et que le projet de fonctionnement serait établi ultérieurement.

M. le Maire présente les avancées et les échanges de ce projet. En l'occurrence, pour faire vivre le musée, l'artiste propose que :

- Le Musée ouvrira chaque année tous les premiers dimanches de chaque mois de 14h à 17h durant toute la période scolaire mais aussi sur RDV en appelant l'association le 03 22 26 82 71 ou l'accueil de la Mairie de St-Quentin au 03 22 60 53 55.

Toutes les permanences seront assurés par l'Artiste Jef Benech' à l'origine de la collection du MECAPOP MUSEUM.

- Pendant les vacances scolaires, il sera redéfini pour chaque période une permanence en fonction de la disponibilité de Jef Benech'

- Le Musée s'engage également à ouvrir exceptionnellement ses portes en fonction du calendrier festif de la ville qui sera fourni chaque année par la Mairie.

M. le Maire demande aux conseillers leurs avis et questions sur ce projet, et propose de mettre en place ce fonctionnement pour le Musée.

Pour M. Soumillon, le stockage des orgues pose des problèmes de circulation qui ne sont pas compatibles avec la réception du public et les normes afférentes. Il manque également des éléments de sécurité (extincteur, conformité électrique, etc.).

Le Conseil Municipal reste favorable au projet mais souhaite que des aménagements soient trouvés. Il est proposé d'enlever des orgues du bâtiment et d'étudier la possibilité d'en exposer à l'église. M. le Maire souhaite que le Musée conserve les « boîtes à musique » et quelques orgues remarquables.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Remerciements adressés au Conseil Municipal :

M. le Maire donne lecture des mots de remerciements pour les récentes obsèques : Famille DELANOIX ; Famille Adam DEVISMES ; Famille HUGUET ; Famille HENOCQUE ; Famille VALLE-RETORE ; Famille MARCAN-DUMESNIL.

Remerciements également pour les aides (TELETHON, Collège Joliot-Curie).

Logement n°219 rue de Friaucourt : proposition d'un don du bien immobilier. Celui-ci est affecté par le mэрule. Une visite sera proposée avant toute décision. Les voisins ont été alertés par le notaire durant l'été 2019.

Présentation fiscale et budgétaire de la commune (document remis sur table)

Rapport d'activité de la FDE 2019 : consultable en Mairie.

Organisation des élections municipales.

Location de la salle polyvalente : M. le Maire rappelle que la location de la cantine et de la salle polyvalente vont de pair. Il n'est pas souhaitable de faire évoluer ce principe :

- la disponibilité de la salle des sports permet aux locataires d'avoir une solution toujours disponible pour que les enfants, quand ils ne sont dehors, ne perturbent les repas ;
- à tarif égal, les locations de la salle des fêtes se reporteraient sur la cantine, avec toujours la contrainte du nettoyage lié aux normes d'hygiène pour la cantine scolaire.

Il est recommandé aux locataires de la salle :

- de désigner un représentant unique pour les états des lieux d'entrée et de sortie,
- de vérifier également l'état du sol de la salle polyvalente, tel que le fait l'agent chargé des états des lieux.

Lotissement du Trinvil : les logements 1 à 8 sont quasiment terminés. Pour ceux de 9 à 16, la toiture est en cours de pose. Les attributions auront lieu courant avril.

TOUR DE TABLE

M. Jean Jacques LABOULAIS fait part d'infiltration d'eau à l'église.

Mme Edith LEVASSEUR informe que le Téléthon a permis de générer 4411€ de reversement.

Mme Ariane PLANCHON fait état des déjections canines fréquentes à certains endroits.

M. le Maire remercie Florence LE MOIGNE. Depuis son arrivée, elle a réalisé un gros travail, notamment sur la fiscalité. Son passage marquera la commune pour des années pour ceux qui l'auront connue, et cela reflète ce que pense l'ensemble du Conseil Municipal. Nous sommes fiers du résultat accompli. Florence ne part pas d'ici « virée » comme on a pu l'ensemble, ni contrainte et forcée. J'aurais souhaité qu'elle puisse continuer, maintenant il faut prendre en compte son évolution de carrière. Nous lui souhaitons la réussite dans la suite.

La séance est épuisée.

Pour affichage le

- 2 MARS 2020

R. BOLLINGER, Maire

